

Irak : triste recul

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **52 (1964)**

Heft 43

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-270719>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CHEZ NOUS ET A L'ÉTRANGER

IRAK

TRISTE RECU

Les femmes irakiennes viennent de retomber sous une législation moyenâgeuse qui, dans son ensemble, n'était pas aussi stricte ni aussi barbare que celle qui vient d'être adoptée par le Maréchal Aref.

Elles peuvent être désormais condamnées à mort et exécutées par leur propre famille si leur conduite est considérée comme déshonorante.

En effet, les tribunaux irakiens condamnaient jusqu'à présent à des peines relativement sévères les frères et les cousins qui avaient été chargés par le conseil de famille d'égorger une fille dont la conduite laissait à désirer. Ces « crimes d'honneur » — comme on les appelle en Orient — valaient à leurs auteurs des peines allant jusqu'à dix ans de prison.

Or, le nouveau gouvernement irakien estime qu'il ne fallait pas affaiblir l'autorité de la famille et qu'il convenait de condamner désormais à des peines légères les auteurs de « crimes d'honneur ».

Deux décrets du maréchal Aref viennent d'être pris pour « rétablir l'équilibre » entre les sentences qui seront désormais prononcées par les tribunaux et les peines qui ont frappé dans un passé récent les auteurs de « crimes d'honneur ». Le premier décret gracie complètement des peines qui leur restent à purger quarante-trois frères coupables d'avoir égorgé leurs sœurs. Le second décret réduit à un an tous les verdicts dépassant douze mois de prison et déjà prononcés contre treize autres frères assassins de leurs sœurs.

« L'inconduite » de la femme est considérée comme déshonorante pour la famille dans les cas suivants : lorsqu'elle se livre à la prostitution, lorsqu'elle se rend coupable d'adultère, lorsqu'elle abandonne le domicile conjugal, et lorsqu'elle entend se marier ou se remarier sans le consentement de sa famille.

Droit des femmes

Problèmes démographiques au Pakistan

Le 24 juin, dans les salons de l'Union des femmes, sous la présidence de Mme Grobet-Secrétan — qui tout au long de la soirée fut une remarquable interprète — un groupe d'invitées eut le privilège d'entendre Mme Fazelibhoy, médecin au Pakistan.

Celle-ci est fort préoccupée de l'augmentation constante de la population dans un pays qui ne peut pas suffire à nourrir le peuple qui l'habite. Les plans économiques que l'on a établis, chaque fois pour cinq ans, ont toujours été insuffisants parce que la population augmente toujours plus que les prévisions ne l'avaient escompté.

Situation grave

Avec quelques personnalités pakistanaïses, elle a formé, il y a dix ans, un comité qui s'efforça de faire réussir des campagnes de stérilisation. Les premières tentatives faites parmi la masse des réfugiés venus des Indes ont échoué. Les campagnes ont plus de succès dans des milieux moins pauvres, mais on est loin d'atteindre le but poursuivi. Cependant, depuis 1958, le président du Pakistan est devenu dictateur et les campagnes sont menées par les organes officiels. Malgré tant d'efforts, la conférencière juge la situation si grave qu'on peut la considérer comme désespérée.

Dans l'entretien qui a suivi, M. le professeur Geisendorff a fait ressortir combien nous sommes privilégiés, nous qui avons toujours de quoi nourrir les enfants qui viennent au monde et qui prévoyons seulement une régulation des naissances, c'est-à-dire qu'on cherchera à prévoir la naissance pour le moment le plus favorable selon les circonstances familiales.

ANGLETERRE

Une humble réponse à la pénurie des enseignants

Une lectrice nous écrit d'Angleterre : « L'article sur « la grande pénurie des enseignants » publié dans le n° 35 de « Femmes suisses » m'a beaucoup intéressée et j'aimerais, si possible, apporter ma contribution vers une solution de ce problème urgent, en tant qu'institutrice mariée qui a enseigné dans les écoles primaires anglaises pendant les onze dernières années.

Les quatre remèdes proposés par le Comité d'experts convoqués sous les auspices de l'Unesco et de l'OIT ont été adoptés par l'Angleterre et le Pays de Galles depuis plusieurs années à savoir :

a) offrir un cours de formation accélérée et des cours de perfectionnement au personnel non qualifié ;

b) continuer l'emploi d'institutrices après leur mariage, leur offrir un congé de maternité payé lors d'une naissance et faciliter leur retour à l'enseignement lorsque leurs enfants ne réclament plus la présence constante de leur mère à la maison ;

c) accorder une indemnité à celles qui enseignent dans des conditions difficiles (grandes villes où le coût de la vie est plus élevé, écoles pour enfants handicapés ou retardés, remboursement de frais de déménagement) ;

d) l'emploi à temps partiel des institutrices mariées qui ont de très jeunes enfants.

« Cependant, il y a toujours une grande pénurie d'enseignants en Angleterre. Il a été suggéré que l'on emploie des dames non qualifiées, dans les écoles primaires en particulier, pour relever les institutrices de travaux qui prennent beaucoup de temps et qui n'exigent pas de préparation spéciale (tailler les crayons, mélanger les couleurs pour la peinture, couper le papier qui sera utilisé pour la peinture ou le dessin, assemblage de cahiers, attacher les lacets de souliers, soigner les blessures bénignes, organiser des jeux chantés et dansés, surveiller les repas pris à l'école, confectionner des appareils éducatifs simples et des vêtements de déguisement, et j'en passe).

« Il me semble possible d'employer de telles personnes sur une plus grande échelle. Je me suis rendue compte, à plusieurs reprises, que bien qu'un enfant soit à l'école pour cinq heures par jour, le temps qu'il passe à écrire, lire et compter n'équivaut qu'à deux cinquièmes de ce temps, du moins pendant les deux premières années de sa scolarité, de 5 à 7 ans. Si bien qu'il serait faisable d'employer du personnel non qualifié (mais dévoué et sincère) pour relever les enseignants de travaux multiples ne nécessitant pas de l'enseignement des sujets académiques par exemple. Avec de l'organisation et la collaboration du personnel, il me semble qu'il serait possible ainsi de doubler les forces des enseignants, sans toutefois doubler leurs heures de travail à l'école, ou le nombre des élèves dans chaque classe.

« Ces réflexions, je le répète, ne concernent que les écoles primaires puisque mon expérience se borne à l'enseignement des enfants de 5 à 7 ans, en Angleterre. »

P. Swingle

Le Danemark crée un office de l'alcool

Le gouvernement danois vient de créer un office, dont le chef porte le titre de « conseiller en problèmes de l'alcool ». Ses tâches consistent à développer l'information sur les dangers de l'alcool à l'école, y compris les écoles supérieures, à conseiller les ministères ayant affaire à des problèmes touchant l'alcoolisme, à susciter des recherches sur la situation dans le pays et à proposer des mesures législatives ou autres à l'effet de lutter contre les abus d'alcool. Le gouvernement met à sa disposition les moyens financiers nécessaires.

Grâce à l'imposition très lourde des boissons distillées, le Danemark, jadis un pays classique de buveurs d'eau-de-vie, enregistre aujourd'hui, par tête de population, une consommation d'alcool (calculée à 100 %) près de trois fois inférieure à celle de la Suisse.

INDE

Décès d'une vice-présidente de la Ligue

La Princesse Amrit Kaur, présidente de la Croix-Rouge de l'Inde et d'une des vice-présidentes de la Ligue, est décédée le 6 février à la Nouvelle Dehli. De l'hommage rendu à la mémoire de l'une des personnalités les plus éminentes du monde de la Croix-Rouge par le secrétaire général de la Ligue, nous tirons ces extraits :

« Bien peu de personnes ont à leur actif une carrière aussi brillante et aussi féconde que celle de la Princesse Amrit Kaur. Née au sein d'une famille princière dont les origines remontent fort loin dans l'histoire de l'Inde, elle a compris, alors qu'elle n'était encore qu'une jeune fille, que notre époque allait être celle d'une grande évolution, dans la structure de son pays, si vaste, comme d'ailleurs dans d'autres parties du monde. Faisant preuve d'une solide détermination et d'un remarquable courage, elle rompit avec les traditions qui conditionnaient sa vie.

« Bien que la Société nationale de l'Inde fût déjà active lorsqu'elle en assumait la présidence, la Princesse sut lui insuffler un esprit nouveau et une vitalité plus intense. Cependant, là ne se borna pas son activité : elle s'intéressait à tout — organisations de jeunesse, sports, etc. — et imprimait sur toutes choses un cachet personnel fait d'enthousiasme et de vues sur l'avenir.

« En sa qualité de représentante de la Croix-Rouge de l'Inde aux réunions internationales, elle devint bientôt une figure de premier plan, accomplissant toujours, avec une inlassable énergie et une force de volonté peu commune, les nombreuses tâches qui lui étaient confiées. »

SUÈDE

Inga Thorsson vient d'être nommée ambassadeur en Israël. C'est la troisième femme ambassadeur de Suède, après Alva Myrdal et Agda Rissel.

Inga Thorsson est parfaitement qualifiée pour remplir les nouvelles hautes fonctions qui viennent de lui être attribuées.

Agée de 49 ans, elle a commencé sa carrière dans l'enseignement, puis a été attirée par la politique.

Depuis 1952, elle était présidente de l'Union démocratique et sociale des femmes. Elle a présidé la Commission nationale suédoise de l'Unesco, et a assisté à diverses réunions du Bureau international du travail de Genève, en qualité d'expert de son gouvernement. Elle a publié de nombreux ouvrages, et s'est toujours montrée une rigoureuse adversaire des armes nucléaires.

MEXIQUE

A notre époque, la femme mexicaine est éligible, et peut avoir accès à toutes sortes de fonctions. Une femme est secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts. D'autres sont médecins ou avocates. Elles sont nombreuses dans les écoles primaires et secondaires, dans le commerce ou les services municipaux. A l'Université, il y a 20 % d'étudiantes. Le métier est pour elles un moyen de se qualifier dans la société.

La seule limite à l'entrée aux professions est la qualification. Pour les femmes indiennes et métisses, tout reste encore à faire. Le gouvernement a toutefois entrepris une lutte intense contre l'ignorance et la misère. Des centres d'éducation populaire très intéressants, où l'on apprend à lire et où on reçoit une formation professionnelle ont été créés dans tout le pays. Le Mexique est le pays d'Amérique latine qui a le plus haut degré d'alphabetisation (82 %). Aussi peut-on espérer que la condition des femmes indiennes sera sensiblement améliorée dans un proche avenir.

SÉNÉGAL

La Sénégalaise a le droit de vote, droit aussi de se présenter aux élections, et tout récemment, Mme Demba Diop vient d'être élue première femme député à l'Assemblée nationale.

ISRAËL

Mme Yehudit Shoshani a été élue Maire de la ville de amat Ishai. Elle est la première femme maire en Israël, et la totalité de son Conseil municipal est constitué par les femmes.

Le percepteur, le bibliothécaire, les responsables de la salubrité de la ville et du travail social sont des femmes.

GUINÉE

Lors des récentes élections législatives qui ont eu lieu en Guinée, quatorze femmes ont été élues alors qu'aucune ne faisait partie de la Chambre sortante. Parmi les trois secrétaires élus au Bureau permanent de l'Assemblée nationale se trouve une femme : Mme Fatou Aribot, Mme Nina Ba est présidente de la Commission de la fonction publique.

DANEMARK

Trois nouvelles femmes viennent d'être nommées pasteurs, ce qui porte le nombre des femmes danoises pasteurs à dix.

ALLEMAGNE FÉDÉRALE

L'Eglise évangélique de Berlin-Brandebourg vient également d'autoriser les femmes à exercer les fonctions de pasteur. Elles se précheront la Parole, administreront les sacrements et assureront l'enseignement.

Mme Dorothea Lösche a été élue, en février 1963, représentante de Berlin-Ouest au Parlement fédéral.

FRAISSE & C^{ie}

TEINTURIERS
GENÈVE

Magasins :
Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michell-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

TEINTURE ET NETTOYAGE



Ecole pédagogique privée FLORIANA

LAUSANNE - Pontaise 15 - Tél. 24 14 27

Direction : E. PIOTET

● FORMATION
de gouvernantes d'enfants
de jardinières d'enfants
et d'institutrices privées

● PRÉPARATION
au diplôme intercantonal
de français

La directrice reçoit tous les jours de 11 à 12 heures (sauf le samedi) ou sur rendez-vous



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHÂTEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie

Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes de sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariées.

Institution neuchâteloise de droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCE GÉNÉRALE : 3, RUE DU MOLE, NEUCHÂTEL - TÉL. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CH.-DE-FONDS - TÉL. (039) 2 69 95

SUISSE

Le rapport annuel 1963 de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Les courts paragraphes, les nombreux renseignements et les chiffres cités dans ce rapport donnent une juste idée du grand travail qui se fait au secrétariat de l'ASF et particulièrement dans maintes séances du comité, de son bureau et dans les diverses commissions.

Lors de l'assemblée des déléguées de 1963, à Interlaken, le groupe des femmes libérales de Emmen a été admis au sein de l'Alliance de sociétés féminines suisses qui compte maintenant quarante-cinq associations suisses, dix-huit centres de liaison cantonaux, cent quatre-vingt-huit sociétés locales et deux cent quatre membres individuels.

Les requêtes représentées au cours de l'année écoulée concernaient l'introduction du jeu de boule à l'Expo, la publicité à la télévision, la sixième révision de l'AVS, la loi fédérale sur l'assurance maladie et accidents, la conférence internationale du travail 1964, la révision du régime pour perte de gain aux militaires ainsi que celle de l'arrêté sur l'économie laitière et le contrôle des loyers, la loi fédérale instaurant une contribution aux frais de détenteurs de bétail bovin de la région de montagne. Une partie de ces requêtes ne fut pas seulement présentée aux Départements fédéraux compétents, mais aussi aux commissions parlementaires et aux Chambres fédérales.

Cette publication, qui donne des renseignements utiles à toutes les Suissesses du pays et de l'étranger s'intéressant aux questions féminines, contient également un compte rendu du congrès du Conseil international des femmes tenu à Washington en juin 1963. On y trouve encore la liste complète des membres du comité, des commissions et des représentantes de l'ASF dans les commissions fédérales et autres et les commissions du CIF. Enfin, la brochure en question publie la liste de toutes les associations affiliées avec le nom de leur présidente, et le nom des membres individuels de l'Alliance qui est la plus grande organisation de faite d'associations féminines, neutre au point de vue confessionnel et politique.

Le « petit aperçu de l'actualité féminine 1963 » termine ce rapport de manière fort intéressante.

ASF

ARGOVIÉ

Une femme au Grand Conseil

Le 8 juin, le président du Grand Conseil argovien, M. Max Müller, maire de la ville de Baden, avait invité l'une de nos députées au Grand Conseil vaudois, Mme Blanche Merz, de Vevey, à assister officiellement à leur séance. C'était faire une brèche, pour la première fois en Suisse allemande : une femme faisant de la politique qui passe leur pas de porte !

Le président, qui ne craint pas l'insolite, l'a présentée et a ajouté qu'elle avait accepté l'invitation, ayant très à cœur de favoriser une meilleure compréhension entre Romands et Suisses allemands. Le Conseil d'Etat, à son tour, lui a souhaité la bienvenue, et une fois ces messieurs remis de leur première surprise, ils ont applaudi chaleureusement Mme Merz.

SCHAFFHOUSE

Premier pas...

Le Grand Conseil du canton de Schaffhouse a voté, dans sa séance du 13 avril, par 50 voix contre 17, une motion demandant l'introduction du droit de vote et de l'éligibilité des femmes sur le territoire du canton. Une première démarche en ce sens avait été faite en 1931, sans que le gouvernement juge bon de rapporter à son sujet ni de faire des propositions. Dans le canton de Schaffhouse, le vote des femmes existe déjà au sein de l'Eglise nationale réformée.

Travail féminin

La Commission « Travail féminin » du Conseil international des femmes invite les femmes de tous les pays à apprendre à estimer la valeur d'un travail afin que les commissions qui évaluent et classent les tâches du commerce, de l'industrie et de l'administration ne soient plus composées uniquement d'hommes, car de cette façon, le travail des femmes est souvent d'ambigüe jugé inférieur.



INSTITUT DE BEAUTE

LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes

Place de la Fusterie 4

Genève

Tél. 24 42 10

Membre de la FREC